



COMMUNE DE
PEYZIEUX-SUR-SAÔNE
01140

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE NUMERO 08-2025

Séance du 17 novembre 2025 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, Mme GAILLETON Sophie, M. KANDZIORA Frédéric, Mme MICHEL Christiane, M. PAGNON Jérémie, M. RICHARD Franck, Mme THIVOLLE Marie Monique

Procuration(s) :

M. VILLERMET Thomas donne pouvoir à M. COTTEY Romain

Absent(s) :

M. BAUER Franck, Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

Mme BREVET Valérie, M. DUBOST Fabrice, Mme GINOUX Céline, M. LECOUFFE Mehdi, M. VILLERMET Thomas

Secrétaire de séance : M. PAGNON Jérémie

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1 - Approbation du procès-verbal 07-2025 du 20 octobre 2025

Madame Marie Monique THIVOLLE demande l'approbation du procès-verbal numéro 07-2025 du 20 octobre 2025. Le procès-verbal n'appelant aucune objection est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibération : loyer dépôts de gravats

Monsieur Romain COTTEY étant obligé de quitter la salle le temps de délibérer sur le sujet qui le concerne, le quorum n'est plus respecté. L'assemblée ne pouvant délibérer valablement, ce point est donc reporté à une date ultérieure.

3 - Délibération : Encaissement chèque Groupama

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite au bris du pare-brise du tracteur au mois de septembre, une demande d'indemnisation a été faite auprès de notre assureur Groupama.

Groupama nous a fait parvenir un chèque de remboursement d'un montant de 974.52 €.

Elle demande à l'assemblée l'autorisation d'encaisser ce chèque.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 974.52 €

4 - Délibération : mise à disposition et tarif de location des chaises

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition et la location des nouvelles chaises aux associations.

Elle demande qu'elles soient utilisées en intérieur.

L'assemblée propose la possibilité de prêter les anciennes chaises et les bancs pour l'extérieur et les neuves à l'intérieur.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de mettre les chaises neuves à disposition des associations uniquement à l'intérieur,
- **Dit** que ce point fera l'objet d'un rajout sur le règlement du prêt du matériel aux associations
- **Dit** que les anciennes chaises vertes restent gratuites auprès des habitants.

5 - Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la vérification triennale des points d'eau incendie.

Le Maire expose au conseil municipal les points suivants :

Il est proposé la création d'un groupement de commandes pour la vérification des points d'eau de lutte contre l'incendie.

Ce groupement de commandes est en cours de constitution pour l'année 2025 et a notamment pour objet de permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à ladite vérification.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la ville de Thoissey comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la Ville de Thoissey a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires du marché au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics.

Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics.

La convention prévoit que les membres du groupement habilitent le coordonnateur à attribuer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission de la Ville de Thoissey comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans le marché.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la commune de Peyzieux-sur-Saône contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes pour l'année 2025, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la vérification des points d'eau de lutte contre l'incendie,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Ville de Thoissey coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

En marge de la délibération, Jérémie PAGNON rappelle l'importance du Schéma directeur de défense contre l'incendie. Les études devront être réalisées rapidement (réglementation à suivre).

6 - Questions diverses

Travaux :

- Tailles des arbustes et haies, entretien du cimetière, modification du massif devant la mairie avec l'équipe du fleurissement
- Il est signalé que le panneau indicateur de limitation 50, rue du lavoir est enfoui dans les buissons et n'est pas visible.
- Travaux au lavoir : Monsieur BERANGER et Monsieur LAPIERRE ont drainé la source du lavoir et ont nettoyé les deux bassins. Ils ont également fait de l'égavage.
- Le panneau d'entrée d'agglomération route de Simandre est à refixer.
- Suite à l'exercice incendie effectué par l'école, il a été constaté une perte de temps pour l'évacuation. Les parents d'élèves ont demandé que soit désencombrer les accès. Les accès ont été dégagés.
- Enedis intervient pour un raccordement électrique au 139 Grande Rue pour OSMOSE immobilier.
- La 1ère tranche de modification de l'éclairage public a été réalisée. Il y a toujours l'extinction nocturne, nous sommes toujours dans l'attente de la nouvelle programmation (plus d'extinction nocturne mais baisse d'intensité).
- Les travaux de réfection de voirie sont terminés.

Commission fleurissement : Christine DESCOURS revient sur les travaux effectués pour la modification du massif de fleurs devant la mairie : décaissement effectué avec notre agent technique et Monsieur DESCOURS.

Le samedi 8 novembre pose de bidim avec Frédéric KANDZIORA et Jérémie PAGNON, achat et plantation des plantes.

Le massif rue de la bascule sera finalisé mardi 18 novembre : décaissement, délimitation par des traverses, pose de bâches et plantations de rosier. La plante a été déplacée à l'entrée du village, route de Simandre.

Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône : comme chaque année, le syndicat sollicite les communes pour les prévisions travaux 2026 2027. Madame le maire recense les projets suivants : les résidences MONSENIOR et les logements OSMOSE.

Concernant le réseau d'eau potable, Madame le Maire demande s'il n'est pas judicieux de demander un renforcement pour résoudre le problème de pression des poteaux incendie. Jérémie PAGNON indique qu'il n'est pas de la compétence du syndicat d'eau de surdimensionner les réseaux pour résoudre ce problème. Par contre, la commune pourrait prendre en charge les travaux pour mettre aux normes les points incendie.

Eclairage du square : Deux devis ont été reçus.

L'entreprise GUIGNIER Electricité : Installation de 5 colonnettes lumineuses pour balisage de l'accès mairie avec réhausse béton, pose et scellement pour un montant total de 4 711.20 € TTC ;

L'entreprise DELEGLISE : vu avec Romain COTTEY pour des plots à ras le sol pour éviter la casse lors de la tonte et du passage du camion nacelle. Coût total pour 5 spots encastrés 846.90 € TTC, reste à charge de la commune de faire le scellement. Jérémie PAGNON demande l'installation d'un spot supplémentaire à l'entrée du parking. Il reste le coffret à l'intérieur de la chaufferie à chiffrer.

Suite à un questionnaire de Christine DESCOURS concernant l'alimentation de ces luminaires, il est répondu qu'il y a déjà le réseau à côté de la poubelle ; pour le spot supplémentaire une tranchée sera refaite dans l'herbe.

Département :

Notification du montant des Taxes additionnelles à certains droits de mutation, en baisse de 12.96 % par rapport à 2024 et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en baisse de 26.42 %.

DDT :

Accompagnement proposé par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain et l'AMF01 Association des maires de l'Ain pour le déploiement du dispositif visant à établir un cadre de gestion des interventions sur voie publique à la suite de collisions routières avec des animaux de la faune sauvage. Les communes seront accompagnées pour prendre les arrêtés adéquats.

Busage des fossés sur la départementale : un accord de voirie du département aurait été nécessaire. Après contact avec leur service, il faudra prendre un simple arrêté de circulation et bien respecter les préconisations techniques de busage.

CCAS :

Repas du 29 novembre ; la commande sera passée cette fin de semaine.

Suite à la réunion du calendrier des manifestations, Madame le Maire informe le conseil qu'elle a posé une option le dimanche 26 avril 2026 pour le marché « Arts et Saveurs ».

Divers :

- Vœux : samedi 17 janvier 2026 en soirée
- Commission communication : 19 novembre pour la gazette.
- Réunion participation citoyenne : le Major CHABOT a annoncé qu'il prenait sa retraite en décembre.
- Jérémie PAGNON : il rappelle qu'il faut terminer le nettoyage des déchets sauvages derrière le point d'apports volontaires à la Gravière. Il convient de le faire avant la pose du grillage.
- Christiane MICHIEL indique que sur la communauté de communes de Belleville, les habitants peuvent bénéficier de tarifs préférentiels suite à un groupement de commande avec BOWATT pour l'énergie verte. Elle demande si cela ne serait pas possible sur notre territoire. Madame THIVOLLE répond que c'est le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain qui exerce la compétence électricité. Un groupement de commande pour les économies d'énergie est proposé seulement aux collectivités.

Site : une présentation du nouveau site internet est faite à l'assemblée. Quelques remarques sont apportées sur le fond (intitulé, contenu ..). Certaines modifications peuvent être réalisées après la mise en place du site.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

Le secrétaire de séance,

Jérémie PAGNON



Le Maire

Marie Monique THIVOLLE

